



Wallonie

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **Permis d'Urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur et Madame LIMPACH-SUTERA** demeurant à 5030 GEMBLoux - Rue Théo-Toussaint, 18.

Le terrain concerné est situé Rue Théo-Toussaint, 18 à 5030 GEMBLoux et cadastré Division 1, section D numéro 197P.

Le projet consiste en **transformation et extension de l'immeuble mixte avec création d'un logement supplémentaire** et présente les caractéristiques suivantes :

*Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts ..., aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides ... ;*

*Le projet s'écarte du GRU et le GCU sur les points suivants:*

- *toiture plate sur le volume secondaire latéral au lieu de à versant(s);*
- *matériaux d'élévation en bardage de bois au lieu de briques ou crépi;*
- *matériau de toiture plate différent de tuiles ou ardoises;*

*Le projet s'écarte du GCU sur les points suivants:*

- *rapport percement/élévation de la façade arrière du volume secondaire latéral supérieur à 0,5;*
- *rapport hauteur/largeur de baies de fenêtre arrières inférieur à 1,4.*

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables** à l'adresse suivante : **Service Urbanisme – Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux**.

A cet égard, nous vous demandons de prendre un **rendez-vous** auprès du Service Urbanisme soit par téléphone au **081/626.369 – 081/626.381 – 081/626.361** ou par courriel à **urbanisme@gembloux.be**

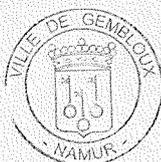
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme mieux repris ci-dessus.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 avril 2024 au 08 mai 2024** au Collège communal, en indiquant la référence **BC202300206** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@gembloux.be**

La Directrice générale

Vinciane MONTARIOL



Le Député-Bourgmestre

Benoît DISPA